



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

DECISION AVENANT CONVENTION ADAEA SALLE D'ARMES " CAISSE DE RETRAITE " DU 1ER JUIN 2026 AU 31 DECEMBRE 2026

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°0033-2026 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire
VU l'arrêté n°230-2026 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er Adjoint en charge des ressources humaines, du sport, des affaires générales et de la vie associative

CONSIDÉRANT la demande de Madame Anne FRERET représentante de l'ADAEA, à utiliser la salle d'Armes « caisse de retraite » les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois, du 1^{er} juin 2026 au 31 décembre 2026 en vue d'accueillir : Médiation familiale,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer un avenant à la convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « caisse de retraite », située Place du Général de Gaulle

Le Maire décide de signer avec ADAEA, un avenant à la convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « caisse de retraite »

La présente location est convenue à titre gratuit ainsi que les charges,

Fait à Pont-Audemer, le 12 juin 2026

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse, des affaires générales et de la vie associative

Christophe CANTELOUP

